

## Le marquage CE des machines : la directive 2006/42/CE ... et les autres ?

Ref. **MCH 00-2**  
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures

### Pré-requis :

Formation accessible sans pré-requis particulier

### Personnes concernées :

Chefs de projet, Chargés d'affaire  
Responsable R&D, Bureau d'études ou Industrialisation en charge de la conception de machines et installations industrielles  
Préventeurs et animateur Sécurité  
Responsable du service Achat

### Objectifs :

Identifier les règles du marquage CE et définir les dispositions induites par la directive 2006/42/CE et les principales directives applicables aux produits industriels

### Programme :

- Le principe du marquage CE
- Les obligations et devoirs liés au marquage CE
- Les opérateurs économiques et responsabilités associées
- Panorama des directives applicables aux machines : basse tension, machines, équipements sous pression, CEM, R&TTE...
- Les différentes procédures de certification : présomption de conformité vs justification de la conformité

### Démarche pédagogique :

Formation théorique et exercices pratiques

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

### Evaluation et validation :

Délivrance d'une attestation de formation.

A l'issue de cette formation, le formateur évaluera les acquis de chaque stagiaire au travers d'un QCM.



Le + :

Formation animée par des consultants expérimentés